

# Appel à résidences 2022-2023

*Soutien à la création de spectacles de cirque actuel*

**Le Plongeur - Cité du Cirque, Pôle Cirque Le Mans en voie de labellisation Pôle national Cirque, propose différents accueils en résidence dédiés à la recherche, à la création et à l'adaptation d'œuvre de cirque actuel. Nos accueils entrent en dialogue avec notre ambition de mettre en œuvre les conditions de la rencontre d'un cirque du quotidien auprès des habitants des territoires.**

Les résidences sont ouvertes aux autrices, auteurs et aux compagnies professionnelles, francophones et internationales du secteur du cirque de création ainsi qu'à des artistes d'autres disciplines dont le projet artistique comprend une attention majeure pour les arts du cirque.

Le Plongeur - Cité du Cirque privilégie les implantations artistiques longues afin de favoriser la rencontre avec les territoires et répondre aux enjeux d'éco-responsabilité. Les accueils en résidence varient ainsi généralement entre deux semaines et un mois, en fonction de la nature du projet. À titre exceptionnel, des accueils sur de plus courtes périodes peuvent éventuellement s'imaginer.

Dans sa mission de soutien à la création et à la résidence, Le Plongeur - Cité du Cirque est financé par la Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire, le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Sarthe et la Ville du Mans. Le Plongeur - Cité du Cirque développe également une forte relation partenariale avec des opérateurs culturels et des acteurs de territoire dans la mise en œuvre d'un projet de soutien à la création rayonnant aux niveaux régional et national. Chaque année, plus de 35 projets artistiques font l'objet d'un accueil en résidence.

**Cet appel à résidences couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 15 juillet 2023.**

## Projet artistique du Plongeur - Cité du Cirque

La sélection des projets accueillis s'opère selon la spécificité de nos lieux d'accueil, des besoins des porteurs de projets et du projet artistique du Plongeur - Cité du Cirque. Ce dernier promeut un panorama du cirque actuel dans la diversité des formes, des esthétiques et des modes de rencontres avec les habitants, les territoires et les autres formes artistiques, à travers notamment **cinq axes de soutien** :

→ **Les écritures circulaires et les adaptations (frontal <> circulaire)**

*Projets écrits pour le circulaire ou proposant une adaptation d'une création en frontal pour le circulaire ou inversement.*

→ **Les écritures en espaces non dédiés**

*Projets écrits et présentés en espaces non dédiés au spectacle vivant (intérieur ou extérieur).*

→ **Les premiers projets : « les prises de risque »**

*Projets émergents, sortie d'école ou premier projet d'une autrice ou d'un auteur de cirque.*

→ **La rencontre des esthétiques**

*Projets proposant un dialogue original entre le cirque et d'autres champs du spectacle, de la création ou de la technique.*

→ **Les laboratoires de recherche : « les tentatives »**

*Projets expérimentaux dissociés d'un processus de production. Ces projets peuvent proposer des démarches de recherche d'agrès et d'expériences en lien avec d'autres champs artistiques, scientifiques ou techniques.*

**À savoir :** Le Plongeur - Cité du Cirque porte un projet artistique sociétal au contact permanent du territoire dans lequel il se déploie, qu'il soit local, départemental ou régional. Certains projets peuvent ainsi faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans leur mise en œuvre : implantation en quartier ou en milieu rural ; implantation en extérieur ou sous chapiteau (avec mise à disposition possible d'équipements mobiles) ; relation de proximité ou de participation des habitants.

## Résidences et conditions

Le Plongeur – Cité du Cirque met à disposition des projets accueillis l'espace adapté aux besoins du projet au moment de sa venue. Nos équipements et nos partenaires nous permettent de **soutenir en résidence les différentes étapes de la création** :

- **Résidence d'écriture** : à la table, chez des partenaires ou dans les locaux du Plongeur – Cité Cirque
- **Résidence de laboratoire** : à la Cité du Cirque ou chez des partenaires
- **Résidence de création en salle** : à la Cité du Cirque ou au chapiteau permanent
- **Résidence de création en espaces non dédiés** : chez des partenaires en fonction du projet (musées, établissements scolaires, chapelle désacralisée...)
- **Résidence d'adaptation frontale ou circulaire** : au chapiteau permanent
- **Résidence sous chapiteau** : sous le chapiteau de l'équipe artistique accueillie ou sous le chapiteau bleu du Plongeur – Cité du Cirque, en quartier ou en milieu rural

*À savoir : Le Plongeur - Cité du Cirque et les Musées du Mans proposent un dispositif unique de soutien à la création de spectacles de cirque en espace muséal, Cirque en Musée. Un appel à projets spécifique à ce dispositif est lancé chaque année en janvier.*

## Conditions d'accueil

**Période** : une résidence dure de deux semaines à un mois, en fonction des projets. Une période plus courte peut être envisagée en fonction des besoins.

**Arrivée et départ** : l'installation en résidence et dans le lieu de vie s'effectue le lundi, le départ le samedi matin (sauf cas particulier de projet sous chapiteau).

**L'hébergement** s'organise selon les occupations des lieux de vie du Plongeur – Cité du Cirque (de manière générale, les chambres sont partagées).

Les **aides à la création** sont de deux ordres :

- Résidence sans soutien en coproduction

*Prise en charge : transports, repas, hébergement.*

- Résidence avec soutien en coproduction

*Prise en charge : transports, repas, hébergement, coproduction d'un montant minimal de 2 500 €.*

*À savoir : les demandes de coproductions sont étudiées au cas par cas.*

## Lieux du Plongeur – Cité du Cirque

### La Cité du Cirque : espace résidence

Ouverture : 12 m. Profondeur : 10 m. Hauteur : 8,5 m sous plafond (7,5 m sous grill). Sol : tapis de danse.

[Voir en visite virtuelle](#)

À savoir : la grande salle accueille en parallèle les activités de pratiques amateurs et l'entraînement libre.

### Le chapiteau permanent à partir de novembre 2022

Piste : 13 m de diamètre. Hauteur : 12 m sous grill. Configurations : circulaire, demi-circulaire, frontal.

### Le chapiteau bleu

28 m rond, 4 mâts.

Plateau : 11 m x 11 m avec décrochement au niveau des mâts (9 m entre mât). Hauteur : 10 m sous coupole.

## Comment candidater

Période de candidature : du 29 mars au 30 avril 2022 via le **formulaire de candidature** à remplir en ligne :

> [accéder au formulaire via ce lien](#) <

Plusieurs pièces à joindre seront demandées dans le formulaire :

- le **dossier artistique du projet** incluant le calendrier de création.
- la **fiche technique** (même provisoire) du projet.
- le **budget prévisionnel de production**.

Dans le cas d'une demande de résidence de laboratoire, seule une **note d'intention artistique** sera demandée.

Les projets candidats seront étudiés en mai 2022 par le directeur artistique en lien avec le comité de direction du Plongeoir – Cité du Cirque. La communication des projets retenus interviendra à l'été 2022.

Les accueils des projets retenus se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 15 juillet 2023.

## Contact

Contact référent au sein du Plongeoir - Cité du Cirque :

Cassandra Torre, chargée de coordination artistique et de production, [cassandra.torre@lemans.fr](mailto:cassandra.torre@lemans.fr)